

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2004/ **016** /PRG/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

Article 1er : Il est demandé aux cadres dont les noms suivent, mis à la retraite
par les Arrêtés n° 02/6423/MEFP/CAB/SGG du 19 décembre 2002 et
n°03/5003 /MEFP/CAB/SG du 11 juillet 2003 de cesser toutes activités au sein
de leur département.

Ce sont :

I. PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- N'FANLY CISSOKO - Protocole d'Etat

II. SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

1. Ousmane SANOKO - Secrétaire Général
2. Abdoulaye II BANGOURA - Secrétaire Général Adjoint
3. Mohamed Lamine TOURE -

**III. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE
LA DECENTRALISATION**

- Moussa SOLANO - Ministre

. / ...

IV. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

1. Ibrahima Chérif BAH - Gouverneur Banque Centrale
2. El Hadj Amadou SOW - Secrétaire Général du Ministère
3. Alhassane BALDE - Conseiller
4. Boubacar Lombona DIALLO
5. Richard HABA

V. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

1. Mory KABA - Ministre

VI. MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

- Dr Oumar KOUYATE - Ministre

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 01 MAR 2004

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to General Lansana Conte. The signature is fluid and cursive, with a prominent loop at the top and a long, sweeping stroke at the bottom.

GENERAL LANSANA CONTE